

défendu, avertit quiconque aurait le dessein de violer la loi commune des risques auxquels il s'exposerait. En cas d'incident ou de conflit grave, des commissions d'enquête internationales mettraient l'opinion universelle au courant des faits, démentiraient sur-le-champ les mensonges qui n'ont que trop souvent allumé les guerres passées. Et si, malgré tout, une nation s'insurgeait et voulait employer la force, sans attendre l'arrêt de justice, alors la force de tous devrait se retourner contre elle. Tout cela est désirable, tout cela s'impose, mais tout cela aussi exige que l'opinion se retrempe aux sources spirituelles qui lui donneront lumière et force.

En somme on fera confiance à l'opinion et aussi, il faut bien le reconnaître, à la loyauté réciproque des nations. Cette foi à la loyauté des États a été mise à de trop rudes épreuves pour qu'il ne soit pas nécessaire avant toutes choses de la raffermir à la fois par des garanties tangibles et par de solennelles promesses. Rien ne pourrait suppléer à cet égard, comme première condition d'un retour à la confiance générale, les restitutions et les réparations qui seraient subies et acceptées par ceux qui, dans le passé, violèrent la parole jurée. En outre, dit-on, on imposerait à tous les chefs d'États, aux membres de tous les gouvernements, un serment à la nouvelle Constitution internationale. Comme on ne conçoit pas de serment sans la foi en Dieu, on rétablirait par le fait même entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel les communications que les erreurs séparatistes ont voulu briser. On voudrait encore que l'enseignement public, à tous les degrés, inculquât aux consciences le loyalisme international. Rien de mieux. Mais c'est reconnaître, et voilà l'essentiel, que le bon ordre international n'est pas seulement affaire de science, mais affaire de conscience.

CONCLUSION

Ériger l'opinion comme juge suprême dans l'ordre international, tel est le terme entrevu, la perspective d'avenir qu'il convient d'accepter. Mais comme l'opinion est un tribunal formé par une multitude de consciences, encore faut-il que ces consciences soient unies par quelque principes communs. Or ces principes existent et ce sont des survivances chrétiennes.

Nous pensons qu'aujourd'hui quantité de consciences, imprégnées d'Évangile, admettraient que l'homme doit aider l'homme: que, dès lors, la nation doit aider la nation; qu'il n'y a point deux morales, l'une pour les individus, l'autre pour les nations; qu'un acte